



PROMOTION DE LA SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES TRAUMATISMES

GUIDE SÉCURITÉ - Outil à l'usage des acteurs du milieu scolaire

1^{ère} édition - 2020

► **Promouvoir la sécurité et prévenir les traumatismes dans la cour de récréation.**



Cette fiche pratique est composée de 4 parties

- 1 – Observer la situation (donne une appréciation générale et les éventuels éléments à améliorer)
 - a) Dans la cour de récréation
 - b) De manière plus globale (pour faire lien avec une culture de la sécurité dans l'école)
- 2 – Analyser les risques
- 3 – Prendre des mesures préventives
- 4 – Quelques ressources supplémentaires à consulter



→ 1 – OBSERVER LA SITUATION ...
a) Dans la cour de récréation

ÉLÉMENTS À EXAMINER	APPRÉCIATION GÉNÉRALE 😊 - 😞	ÉLÉMENTS À AMÉLIORER
→ Le revêtement		
Le revêtement de la cour de récréation est en bon état : sans trou, sans ouverture (plaques de regard, de caniveau,...), sans fissure...		
Le revêtement est non glissant (antidérapant) partout.		
Des mesures sont prises pour assurer un revêtement non glissant en période de neige ou de verglas.		
→ L'aménagement		
La cour est aménagée de manière à permettre l'existence de divers espaces : <ul style="list-style-type: none"> • Aires de repos (arbres, bancs, arbustes, tables de pique-nique) ; • Espace pour les jeux physiques (ballon...) et espaces dessinés sur le sol permettant aux élèves de s'amuser ensemble ; • Espace équipé de jeux : se balancer, grimper, sauter... 		
Les plantations qui existent dans les différents espaces ne présentent aucun risque de toxicité.		
En cas d'intempéries, des alternatives existent (préau couvert, salle polyvalente...) pour permettre aux élèves de se détendre. L'espace répond aux mêmes critères de sécurité que la cour de récréation.		
Des poubelles sont installées dans les différents espaces. Elles sont en nombre suffisant et vidées quotidiennement par du personnel qualifié.		
→ Les murs et clôtures entourant la cour		
Les murs et les clôtures sont en bon état.		
Ils empêchent les enfants d'accéder à la rue et n'offrent pas la possibilité de grimper dessus.		
Les passages d'accès à la cour de récréation sont dégagés et sans danger (escaliers, portes, grilles...).		
→ Le mobilier, les jeux et le matériel		
Ils sont en nombre suffisant et bien répartis dans l'espace de l'aire de jeux (périmètre de sécurité...).		
Le matériel répond à des normes de sécurité (normes européennes EN1176, équipements d'aire de jeux et EN1177, surfaces amortissantes).		
Le matériel est adapté à l'âge des enfants.		
Les revêtements de sol autour des jeux amortissent les chocs.		
Un règlement de l'utilisation des jeux est affiché (nombre minimal et maximal d'élèves, limite d'âge...).		
Les panneaux de basket, les goals de mini foot... sont fixés au sol.		
Les bacs à sable sont couverts ou bâchés après toute utilisation.		
Les bacs à sable sont maintenus dans des conditions d'hygiène satisfaisante : désinfection, sable retourné une fois par trimestre, sable changé une fois par an.		
Les espaces des aires de jeux ne contiennent pas d'objets ou de mobiliers dangereux (arêtes vives en béton, éléments de fixation métallique saillants...).		



ÉLÉMENTS À EXAMINER	APPRÉCIATION GÉNÉRALE 😊 - ☹️	ÉLÉMENTS À AMÉLIORER
→ Le contrôle des jeux et espaces mis à la disposition des élèves		
Le contrôle fait l'objet d'un rapport qui est consigné dans un carnet de sécurité.		
Ils sont contrôlés régulièrement notamment les boulons, les balustrades, la surface et sa qualité...		
Les jeux mis à la disposition des élèves sont contrôlés par des personnes qualifiées.		
Les espaces ou les jeux qui ne sont pas en parfait état sont totalement mis hors service et un signalement est fait auprès du service compétent.		
→ Surveillance de la cour de récréation		
Une inspection visuelle de l'état de la cour est réalisée quotidiennement afin d'identifier la présence de vandalisme, d'éclats de verre, de canettes, de matériel détérioré...		
La surveillance est organisée sur toutes les zones de la cour de récréation (jeux, centre de la cour, toilettes...).		
Le nombre d'adultes qui assurent la surveillance est fonction du nombre d'élèves.		
Le rôle et les fonctions des adultes qui assument la surveillance de la cour de récréation ont été définis et sont respectés et évalués.		
Des activités sont organisées lors des moments récréatifs par un adulte ou par les élèves eux-mêmes.		
Les personnes chargées de la surveillance connaissent les facteurs de risques de traumatismes chez l'enfant et les spécificités des enfants qu'ils ont à surveiller (handicap, enfants audacieux, enfants craintifs...).		
Les personnes chargées de la surveillance disposent d'outils pédagogiques pour accompagner les enfants dans la résolution des conflits interpersonnels et pour prévenir les comportements pouvant entraîner des traumatismes.		
→ Connaissance et comportement des élèves en matière de sécurité		
Les élèves reçoivent les règles de sécurité pour l'utilisation des espaces de la cour et sur les comportements attendus (pas à deux sur une balançoire, pas de bousculade ou de course autour des structures de jeu, pas de lancer de bâton, de caillou, port de vêtements adaptés aux jeux et à la saison, savoir prévenir un adulte responsable en cas de danger...).		
Les élèves connaissent et respectent le règlement appliqué dans la cour de récréation afin d'éviter que des traumatismes ne se produisent.		
Les élèves connaissent les gestes et attitudes utiles en cas de traumatisme (blessure) d'un élève.		
Les élèves connaissent et appliquent les « bonnes » stratégies s'ils sont victimes ou témoins d'intimidation.		
Les élèves sont capables de prévenir et de chercher des solutions aux conflits qui les opposent.		



→ 1 – OBSERVER LA SITUATION ...
b) De manière plus globale

ÉLÉMENTS À EXAMINER	APPRÉCIATION GÉNÉRALE  - 	ÉLÉMENTS À AMÉLIORER
→ Dispositifs en cas de traumatisme		
Le personnel est formé aux premiers secours.		
une trousse de secours conforme aux recommandations est disponible, en ordre, vérifiée 1 fois par mois et remise en ordre après chaque utilisation.		
Les numéros à former en cas d'urgence sont connus et affichés près des téléphones.		
Une procédure existe sur la manière de gérer les traumatismes au sein de l'école.		
Les procédures sont connues, appliquées et évaluées avec le personnel.		
Des informations sur les personnes à prévenir en cas de traumatisme sont disponibles et à jour (fiche santé).		
→ Les services ressources		
Des conventions de partenariat sont établies avec divers acteurs externes à l'école (organiser des activités pendant la récréation, le temps de midi, appui au développement de projets...).		
Les services ressources spécialisés en matière de sécurité et bien-être sont connus et sollicités en fonction des besoins (service PSE, les services de prévention et de protection au travail internes ou externes à l'établissement, les services de protection incendie...).		
→ Le partenariat avec les familles		
Les familles sont informées sur les activités développées en matière de promotion de la sécurité et de prévention des traumatismes.		
Les familles sont sollicitées pour donner leur avis et participer à des activités de promotion de la sécurité et de la prévention des traumatismes.		
→ Programme pédagogique relatif à la sécurité		
Des activités de sensibilisation, d'information et pédagogiques sont intégrées dans le programme scolaire :		
• Information sur les causes de traumatismes ;		
• Organisation de journées à thème sur la sécurité ;		
• Avec les élèves, définition et apprentissage des règles de sécurité pour l'utilisation des espaces au sein et aux abords de l'école ;		
• Information sur les sanctions encourues en cas de non-respect des règles de sécurité ;		
• À chaque rentrée scolaire et après les périodes de vacances, information des élèves sur les règles en vigueur, les zones à risque...		
• Lorsqu'un événement s'est produit, les enseignants analysent avec les élèves la situation avec identification des facteurs de risque qui sont à l'origine du traumatisme (accident) et recherche de solutions à appliquer pour éviter que l'événement ne se reproduise ;		
• Activités éducatives ou projets orientés vers la prévention de la violence en milieu scolaire.		

→ 2 – Analyser les risques

Au terme de la phase d'observation, les éléments identifiés comme constituant un risque sont placés dans la matrice de Haddon.

À titre d'exemple, un ensemble de facteurs a déjà été identifié ci-dessous.

AXE TEMPOREL	AXES FACTORIELS			
	→ Élèves	→ Encadrement pédagogique et éducatif	→ Environnement physique et matériel	→ Environnement socio-économique
<p>Avant l'événement Quels sont les facteurs de risque de blessure dans la cour de récréation ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> Niveau de développement psychomoteur. Age/Genre. Personnalité/ caractère. Handicap/port de lunettes. Nombre d'élèves par récréation. Choix des activités par les élèves. Comportement des élèves : <ul style="list-style-type: none"> Prise de risque ; Respect des règles ; Capacité à éviter ou gérer les conflits. Faible niveau d'information des élèves sur les risques de traumatismes et sur les comportements préventifs. 	<ul style="list-style-type: none"> Manque de connaissance des risques et des causes de traumatismes chez les élèves. Absence de descriptif des rôles et fonctions attendus de la part des adultes qui assurent la surveillance de la cour de récréation. Manque d'effectifs pour assurer la surveillance de tous les espaces de la cour. Manque de sensibilisation des parents à la prévention des traumatismes. Absence de programme pédagogique intégré dans le cursus scolaire relatif à la sécurité. Manque de partenariat avec des services spécialisés. 	<ul style="list-style-type: none"> État du revêtement de la cour (revêtement présentant des trous...). Revêtement de l'aire de jeux dégradé, qui n'absorbe pas les chocs. Arêtes vives à proximité de l'espace réservé aux jeux de ballon. Pas de rapport consigné de visite de sécurité au sein de l'établissement. Port de vêtements et chaussures non adaptés pour jouer sur l'aire de jeux ou dans la cour. Absence d'aménagement de la cour en espaces clairement définis pour l'exercice des différentes activités. 	<ul style="list-style-type: none"> Conception de la cour de récréation inadéquate. Environnement social déficient. Absence de cadre réglementaire au sein de l'établissement relatif à la cour de récréation. Conviction que « les accidents sont inévitables... ». Manque de formation spécifique à la promotion de la sécurité en milieu scolaire.
<p>Pendant l'événement Quels sont les facteurs d'aggravation ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> Age. Type et gravité de la blessure. Comportement de l'enfant blessé. Comportement des autres élèves. Capacité à demander de l'aide. 	<ul style="list-style-type: none"> Niveau de connaissance des attitudes à avoir lors d'un traumatisme. Absence de procédure d'alerte. 	<ul style="list-style-type: none"> Mobiliers et objets contondants. Revêtement non absorbant. Vêtements et chaussures non adaptés. Trousse de secours pas en ordre. 	
<p>Après l'événement Quels sont les facteurs de risque de complication, d'aggravation ou de séquelles ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> Absence de premiers soins. Incapacité de demander de l'aide ou à en parler à un ami. Absentéisme scolaire. Développement d'un syndrome post-traumatique (peur-isolement). Fragilité de santé : douleur physique. 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de retour sur la situation avec les élèves et avec l'équipe éducative. 	<ul style="list-style-type: none"> Absence de suivi par un service de santé. Pas de correction de la situation « à risque » après l'événement. 	<ul style="list-style-type: none"> Service de santé éloigné - non accessible à la famille. Service de santé déficient. Pas de prise en compte des événements traumatiques dans les orientations politiques de l'école.

→ 3 – Prendre des mesures préventives

Au terme des phases d'observation et d'analyse de risques, des mesures préventives peuvent être envisagées.

À titre d'exemple, un ensemble de mesures a déjà été identifié ci-dessous.

AXE TEMPOREL	AXES FACTORIELS			
	→ Mesures liées aux élèves	→ Mesures liées à l'encadrement pédagogique et éducatif	→ Mesures liées à l'environnement physique et au matériel	→ Mesures socio-économiques
<p>Avant l'événement Que mettre en place pour éviter les événements ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Avec les élèves, organiser des activités d'apprentissage pour identifier les risques et les comportements préventifs à adopter pour éviter les chutes et la violence envers les uns et les autres. • Avec les élèves, définir un cadre réglementaire relatif à la prévention des traumatismes intentionnels et non intentionnels à appliquer dans la cour de récréation et évaluer le respect du règlement. • Développer un programme pédagogique qui favorise l'acquisition des compétences psychosociales et les stratégies d'adaptation pour prévenir la violence à l'école. • Porter des vêtements et chaussures adaptés pour jouer sur l'aire de jeux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Adéquation entre le staff de surveillance, le nombre d'élèves et l'âge des élèves. • Sensibiliser le personnel aux risques et aux conséquences des traumatismes chez les élèves. • Organiser des activités avec les élèves pendant la récréation. • Renforcer la surveillance des enfants à risque (enfant téméraire, porteur de handicap...). • Différer les temps de récréation en fonction des groupes d'âge. • Disposer d'outils pour gérer les conflits entre les élèves. • Informer les parents sur les mesures prises pour favoriser la sécurité dans la cour de récréation et prévenir la violence entre les élèves. • Informer les parents sur le rôle qu'ils peuvent jouer pour aider leur enfant à protéger sa sécurité personnelle et celle des autres. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménager la cour de récréation en différents espaces. • Procéder aux réparations et à l'entretien régulier du revêtement et du mobilier. • Désigner un responsable sécurité pour les aspects environnement physique et matériel de la cour de récréation. • Mettre à la disposition des élèves des jeux et du matériel non contondants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Campagne de promotion de la sécurité à l'école. • Amélioration des infrastructures scolaires et des espaces récréatifs. • Intégration de projets de prévention des traumatismes dans le projet d'établissement.
<p>Pendant l'événement Que mettre en place pour éviter les complications pendant que l'événement se produit ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir donner l'alerte et prévenir un adulte. • Rester calme. • Utiliser les réactions appropriées de protection. 	<ul style="list-style-type: none"> • Équipe éducative formée aux premiers secours. • Disposer des numéros utiles pour prévenir les parents. 	<ul style="list-style-type: none"> • Atténuer l'impact par la présence de revêtements absorbants sur le mobilier, les surfaces de la cour... • Boîte de secours à disposition et toujours en ordre. 	

→ 3 – Prendre des mesures préventives (suite)

AXE TEMPOREL	AXES FACTORIELS			
	→ Mesures liées aux élèves	→ Mesures liées à l'encadrement pédagogique et éducatif	→ Mesures liées à l'environnement physique et au matériel	→ Mesures socio-économiques
<p>Après l'événement Que mettre en place pour éviter les complications et les séquelles ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Demander de l'aide. • Se confier à un ami. • Parler de l'événement en classe. • Suivi des traitements et des soins prescrits. 	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'une procédure et d'outils de débriefing à utiliser en classe avec les élèves. • Faire appel à des services ressources pour assurer un débriefing. • Évaluer l'événement avec l'équipe éducative et prendre les mesures pour éviter la répétition de l'événement. • Appliquer les sanctions prévues dans le règlement. • Procéder à la déclaration administrative auprès du service d'assurance. • Contacter les parents et prendre des nouvelles de l'élève. • Informer le service PSE. 	<ul style="list-style-type: none"> • Accès facile pour les services de secours. • Procéder aux réparations ou au remplacement du matériel. 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer des services de soins, de qualité et accessibles. • Prévenir les syndromes post-traumatiques.



→ 4 – QUELQUES RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES À CONSULTER...

- Ministère de la Communauté française. Circulaire N° 000420 du 30-10-2002 : Établissements d'enseignement organisé par la Communauté française, aide pour une démarche d'amélioration continue de la sécurité dans les écoles. Disponible sur : https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/27127_000.pdf (Dernier accès le 17/03/2020)
- Ministère de la Communauté française. Circulaire D200109052 du 05-09-2001. Sécurité : Aires de jeux et équipements. Arrêtés royaux du 28 mars 2001. Disponible sur http://enseignement.be/upload/circulaires/000000000001/1519_20110315105748.pdf (Dernier accès le 17/03/2020)
- Ministère de la Communauté française. Circulaire N°000421 du 30-10-2002. Buts de football (et sports assimilés) mobiles. Sécurité des installations. Disponible sur http://enseignement.be/upload/circulaires/000000000001/418_20021108_150801.pdf (Dernier accès le 17/03/2020)
- Service Interne pour la Protection et la Prévention au Travail de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les grands thèmes de la prévention : Pratiques et équipements de sports – Manifestations diverses. Disponible sur http://www.espace.cfwb.be/sippt/Vega_III.php?consult=2013 (Dernier accès le 17/03/2020)
- Service Interne de Prévention et de Protection au Travail de la Province du Hainaut. Fiche pratique Aires de jeux. Prévention et analyse des risques. Disponible sur (url raccourcie) <https://bit.ly/2zDYxuE> (Dernier accès le 17/03/2020)
- Université de Mons, Centre de recherches en inclusion sociale, Sciences de la Famille. Prévention et prise en charge du harcèlement, du cyber-harcèlement et des discriminations en milieu scolaire. Régulation de la cours de récré. Disponible sur (url raccourcie) <https://bit.ly/3bsREcV> (Dernier accès le 17/03/2020)
- Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement officiel (FAPEO). La cour de récréation, espace des possibles (2013). Disponible sur <http://www.fapeo.be/wp-content/uploads/2015/04/15-15-2013-R%C3%A9cr%C3%A9ations.pdf> (Dernier accès le 17/03/2020)
- Union Francophone des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique (UFAPEC). Une cour de récréation réinventée, terreau d'un nouveau vivre-ensemble ? (2016). Disponible sur <http://www.ufapec.be/files/files/analyses/2016/2016-Cour-recre.pdf> (Dernier accès le 17/03/2020)
- Institut Coopératif de l'École Moderne Pédagogie Freinet. Pourquoi ? Comment ? Aménager les cours d'école. Disponible sur <https://www.icem-pedagogie-freinet.org/node/6287> (Dernier accès le 17/03/2020)
- Office de la Naissance et de l'Enfance. Mômes en santé. La santé en collectivité pour les enfants de 3 à 12 ans (2017). Disponible sur <http://www.momesensante.be/> (Dernier accès le 17/03/2020)
- Éduca Santé et Service prévention des accidents privés du Vlaams Instituut voor Gezondheidspromotie. Misez... Sécurité - brochure d'information (2001).
- SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie. Sécurité des aires de jeux. Guide pratique à l'intention des exploitants. 3^{ème} édition (2012). Disponible sur <https://economie.fgov.be/fr/publicaties/manual-securite-des-aires-de> (Dernier accès le 17/03/2020)
- Direction des communications du Ministère de la Santé et des Services sociaux. Ma cour : un monde de plaisir ! Guide pour l'aménagement, l'organisation et l'animation de la cour d'école. Ecole primaire (2018). Disponible sur <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2017/17-289-02W.pdf> (Dernier accès le 17/03/2020)
- Direction des communications du Ministère de la Santé et des Services sociaux. Ma cour : un monde de plaisir ! Aménagement de la cour d'école (Volet 2). Disponible sur <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2017/17-289-04W.pdf> (Dernier accès le 17/03/2020)



Notes

Les informations ci-dessous font référence aux appels de note dans le texte de cette fiche.

1 - La culture de la sécurité se définit comme « un ensemble de manières de faire et de manières de penser largement partagées par les acteurs d'une organisation à propos de la maîtrise des risques les plus importants liés à ses activités ». « Lorsqu'une entreprise met en place une politique de prévention, son objectif premier est bel et bien de réduire au maximum les accidents [...] et d'encourager un comportement sûr et sain chez l'ensemble des membres [...]. Pour ce faire, il faut d'abord identifier, répertorier et évaluer tous les risques, liés aux processus et aux activités [...], afin de planifier et de mettre en œuvre dans un second temps les mesures de prévention [...] qui s'imposent ». Définition et explications issues du site de l'Institut pour une Culture de Sécurité industrielle (ICSI), accessible via <https://www.icsi-eu.org/fr/qu-est-ce-la-culture-de-securite-icsi.p183.html> et du site Prevent, accessible via <https://www.prevent.be/fr/theme/culture-de-pr%C3%A9vention> (Dernier accès le 17/03/2020)

2 - L'asbl Educa Santé assure, dans le cadre de ses missions en promotion de la sécurité et en prévention des traumatismes, le déploiement sur le territoire wallon des programmes scolaires « Les Amis de Zippy », « Les Amis de Pomme » et « Passeport : s'équiper pour la vie ». Il s'agit de programmes de promotion de la santé et du bien-être dont le but premier est d'aider les enfants à développer des habiletés qui leur permettront de faire face aux situations nouvelles, et parfois difficiles, rencontrées au quotidien. Les résultats de la recherche-action (menée entre 2011 et 2013) qui visait l'intégration du programme « Les Amis de Zippy » en milieu scolaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ont montré, entre autres, que les enseignants observaient une attitude plus respectueuse des uns vis-à-vis des autres, avec moins de violence verbale et physique (les élèves arrivant à se calmer avant de poursuivre la spirale de la violence). Ils observaient aussi une augmentation des habiletés à résoudre les conflits qui se développaient plus particulièrement après des situations de conflits dans la cour de récréation. Le rapport complet de la recherche-action est disponible sur le site de l'asbl Educa Santé à l'adresse suivante : <https://www.educasante.org/programmes/prevention-du-suicide-et-promotion-de-la-sante/> (Dernier accès le 17/03/2020). Plus d'informations sur les programmes sont disponibles sur le site web « Estime de soi. Estime des autres » à l'adresse suivante : <http://www.estimesoietdesautres.be>. L'asbl Educa Santé peut aussi être contactée pour plus de renseignements sur les modalités d'implantation à l'adresse <https://www.educasante.org/contact/> (Dernier accès le 17/03/2020)

